



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2009
D - 20090134

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 310/03/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID (*présent à partir de 15h 50*), Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES,

Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public en cas d'envahissement des terrains communaux non autorisés.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les envahissements de terrains communaux par les gens du voyage, tout particulièrement pour de grands rassemblements, posent à intervalles réguliers de sérieux problèmes, notamment lorsqu'ils provoquent des conflits d'usage.

Il en est par exemple ainsi des parkings de la foire exposition, dont la programmation des salons et des expositions est fortement perturbée, lorsque l'occupation se fait sans autorisation et en période d'expositions.

Il en est de même pour la plaine des sports de Bordeaux lac, où la présence massive de véhicules et caravanes perturbe fortement la pratique sportive sur un lieu très fréquenté.

Enfin des occupations sont régulièrement constatées en milieu très urbanisé et donnent lieu à des conflits de voisinage pratiquement insolubles.

De plus, il résulte fréquemment de ces occupations des dégradations (trous dans le bitume, pelouses et terrains de sport détériorés, bris de balustrades et de barrières...) des branchements pirates sans mises en sécurité et qui occasionnent des pannes et des consommations excessives de fluides, ainsi que de nombreux dépôts sauvages dont certains particulièrement polluants.

Pour combattre ce phénomène, je vous propose de soumettre ces occupations à une tarification, comme c'est le cas pour toute occupation du domaine public (terrasses, stationnement, emprise de chantier etc...). Pour des raisons de commodité cette taxation serait forfaitaire à raison de 5 euros par véhicule et 7 euros par caravane par jour de présence.

Bien entendu cette taxation ne rend pas licite pour autant une occupation de terrain non autorisée et ne fait pas non plus obstacle à l'engagement d'une procédure d'expulsion le cas échéant.

De la même façon cette taxation n'est pas exclusive d'un dédommagement des frais de raccordements aux réseaux ou de remise en état des dégradations constatées après leur passage.

Cette procédure de dédommagement a été mise en œuvre avec une certaine réussite l'an dernier même si la Ville n'a pu récupérer l'intégralité des frais engagés. C'est en tout cas le signe d'une évolution positive de l'accueil des gens du voyage qui admettent parfaitement l'idée d'une redevance à titre de dédommagements qu'ils ne contestent pas.

Lorsque ces occupations sont tolérées, la Ville met à disposition un dispositif d'enlèvement des déchets, et des eaux usées, une surveillance policière en liaison avec la police nationale, un raccordement sécurisé et des compteurs permettant de facturer les consommations.

Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de cette tarification et son montant.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID
Adjoint au Maire

